RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 14 février 2006

concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

(2006/108/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 112, paragraphe 2, point b), et son article 122, paragraphe 4, ainsi que les articles 11.2 et 43.3, du protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne,

considérant ce qui suit:

Le mandat de M. Otmar ISSING vient à expiration le 31 mai 2006. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne,

RECOMMANDE:

de nommer M. Jürgen STARK membre du directoire de la Banque centrale européenne pour une durée de huit ans avec effet au 1er juin 2006.

La présente recommandation est soumise pour décision aux chefs d'État ou de gouvernement des États membres dont la monnaie est l'euro, après consultation du Parlement européen et du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

La présente recommandation est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 14 février 2006.

Par le Conseil
Le président
K.-H. GRASSER